

223C1804
FR0000054322-FS0869

8 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CIBOX INTER@CTIVE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 6 novembre 2023, complétés notamment par un courrier reçu le 8 novembre, le concert composé de M. Ming-Lun Sung, M. Laurent Balian et M. Georges Paul Lèbre, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi de concert en baisse, le 30 octobre 2023, le seuil de 25% des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE et détenir de concert, à cette date et à ce jour, 39 099 318 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant 48 832 836 droits de vote, soit 21,02% du capital et 24,75% des droits de vote¹ de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ming-Lun Sung	16 017 149	8,61	20 871 798	10,58
Laurent Balian	12 640 800	5,61	12 640 800	7,77
Georges Paul Lèbre	10 441 369	6,80	15 320 238	6,41
Total concert	39 099 318	21,02	48 832 836	24,75

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE.

¹ La société CIBOX INTER@CTIVE a été transférée sur Euronext Growth Paris le 30 septembre 2022.

² Sur la base d'un capital composé de 186 011 767 actions représentant 197 282 286 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.